



La violence à l'encontre des femmes est une violation des droits de ces dernières et doit cesser. Le 25 novembre 2012 - La Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes est célébrée chaque année le 25 novembre. La violence à l'encontre des femmes est un problème de santé publique majeur et une violation des droits de la femme.

Les Nations Unies définissent la violence à l'encontre des femmes de la façon suivante : « tous les actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée ».

De nombreux facteurs de risque contribuent à ce problème de santé publique majeur, comme notamment :

- un faible niveau d'éducation
- des antécédents de maltraitance pendant l'enfance
  
- le fait d'être témoins d'actes de violence entre les parents
- des troubles antisociaux de la personnalité
- des attitudes d'acceptation de la violence.

## Prévention

Pour instaurer un changement durable, il est important d'adopter une législation et de développer des politiques protégeant les femmes, de lutter contre les discriminations à l'encontre des femmes, de promouvoir l'égalité entre les sexes et de contribuer à faire évoluer les normes culturelles pour ne plus laisser de place à la violence.

Une action adaptée du secteur de la santé peut contribuer de manière importante à prévenir la récurrence de la violence et à en atténuer les conséquences. La sensibilisation et l'éducation des prestataires des services de santé, entre autres, est donc une stratégie importante. Une action multisectorielle est indispensable pour s'occuper pleinement des conséquences de la violence et répondre aux besoins des victimes et des survivants.

Wednesday 19th of June 2019 04:58:44 PM